

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION d'EAU POTABLE  
DE PRÉNOUVELLON - MEMBROLLES –TRIPLEVILLE – VERDES – CHARSONVILLE-  
OUZOUER LE MARCHE**

Département de Loir-et-Cher  
Arrondissement de BLOIS  
Siège : Mairie déléguée de PRÉNOUVELLON – 41240 BEAUCE LA ROMAINE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

=====

Séance du 11 septembre 2023

L'an deux mil vingt trois , le 11 septembre à dix huit heures et trente minutes, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de PRÉNOUVELLON, sous la présidence de Monsieur Bernard ESPUGNA, Président du Syndicat.

Date de convocation : 5 septembre 2023  
Nombre de membres en exercice : 9

*Président de séance : Bernard ESPUGNA*

*Présents : Bernard ESPUGNA, Jérôme SEJOURNE, Jean-Paul BEDIYOU, Jean-Charles GAUCHERON, Christian ROUBALAY, Sylvaine GENDRAULT, Bruno VIVIER, Gérard GOUDEAU, Philippe POITOU*

*Absente excusée Christine VEUILLE ayant donné pouvoir à Bruno VIVIER*

*Absent excusé Franck POINTEAU*

***Délibération 1 qui annule et remplace délibération 2023.07 prise le 6 juillet 2023***

**Objet :** Délibérations modificatives salaires et charges sociales, emprunts bancaires, achat eau VILLERMAIN

Monsieur le Président donne lecture du mail de la Perception de Vendôme informant le SIAEP qu'il convenait d'alimenter les chapitres 16 et 20 présentant des dépassements de crédits à savoir :

- Chapitre 16 : dépassement de 84,36 euros
- Chapitre 20 : dépassement de 763,82 euros.

De plus, Monsieur le Président informe le conseil qu'il convenait également de prévoir d'alimenter les comptes salaires et charges compte tenu des mesures gouvernementales instaurant une augmentation du point d'indice et le versement d'une prime aux agents de la fonction publique et qu'il convenait également d'alimenter le compte 6061 achat d'eau VILLERMAIN dont le budget prévu a été sous-estimé.

Eu égard à ce qui précède, Monsieur le Président propose de prendre la délibération modificative selon méthodologie comptable suivante :

Fonctionnement :

Chapitre 011, compte 61523 :	- 24.248,18 euros
Chapitre 011, compte 6061 :	+ 20.000,00 euros
Chapitre 012, compte 6410 :	+ 3.400,00 euros

## Investissement

Chapitre 16, compte 1641 : + 84,36 euros

Chapitre 20, compte 2051 : + 763,82 euros

## Ecritures spécifiques via les comptes :

Compte 023 : + 848,18 euros

Compte 021 : - 848,18 euros

\ Sens	\ Compte [ ]	Opération	SERVICES	Fonction [ ]	Report (R) [ ]	Proposé (P) [ ]	Voté (V) [ ]	Total (R+P) [ ]	\ Réel/Ordre
D	023				0,00 €	848,18 €	848,18 €	848,18 €	Ordre
D	1641				0,00 €	84,36 €	84,36 €	84,36 €	Réel
D	2051				0,00 €	763,82 €	763,82 €	763,82 €	Réel
D	6061				0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	Réel
D	61523				0,00 €	-24 248,18 €	-24 248,18 €	-24 248,18 €	Réel
D	6410				0,00 €	3 400,00 €	3 400,00 €	3 400,00 €	Réel
R	021				0,00 €	848,18 €	848,18 €	848,18 €	Ordre
					0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Réel
Total dépense					0,00 €	848,18 €	848,18 €	848,18 €	
Total recette					0,00 €	848,18 €	848,18 €	848,18 €	

## Le Conseil Syndical

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**ACCEPTÉ**

Ces modifications de compte.

Pour extrait conforme au registre  
Acte rendu exécutoire après publication  
Et dépôt en préfecture le 12 septembre 2023

Délibéré, les jour, mois et an ci-dessus  
Le Président,  
Bernard ESPUGNA

